

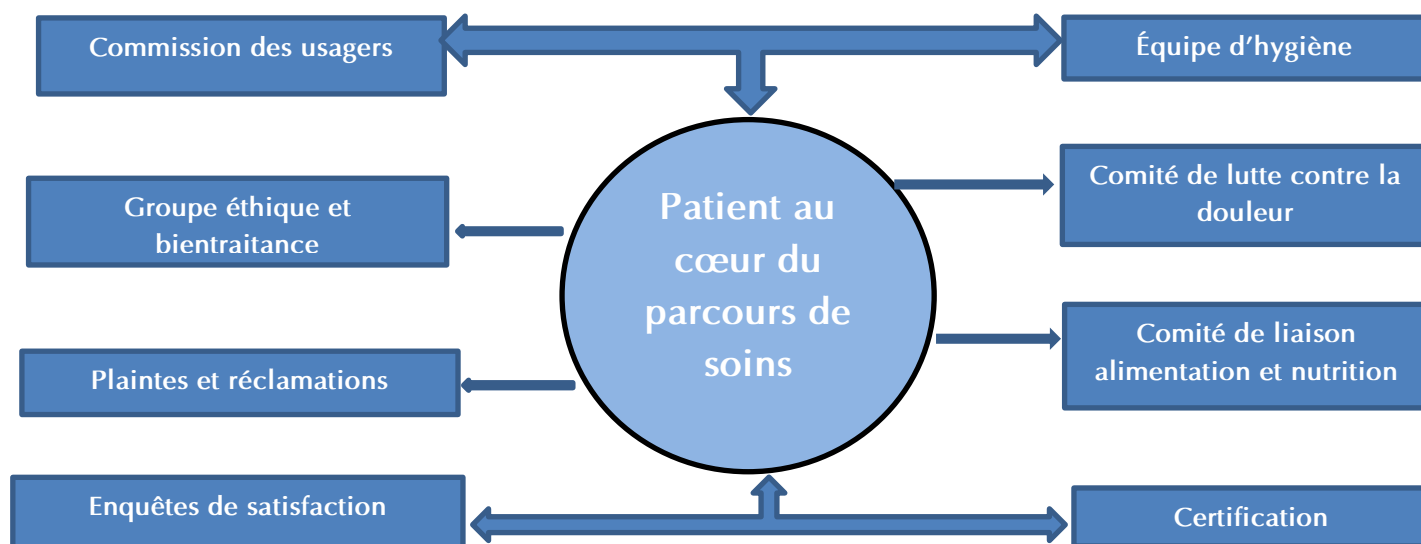


PROJET DES USAGERS



Le décret du 1er juin 2016 donne la possibilité à la CDU d'élaborer un Projet des Usagers. Il associe l'ensemble des acteurs de santé pour élaborer et mettre en œuvre la politique de santé, dans un esprit de dialogue et de concertation. Ce projet exprime les attentes et propositions des usagers au regard de la politique d'accueil, de la qualité et de la sécurité de la prise en charge et du respect des droits des usagers. Le projet des usagers est transmis par la commission des usagers au représentant légal de l'établissement. Il constituera une annexe au projet d'établissement.

INTEGRATION DE LA PAROLE DES USAGERS :



AXES DU PROJET DES USAGERS :

A la suite de l'analyse de plusieurs sources d'information provenant des patients, les représentants des usagers en collaboration avec la commission des usagers, ont mis en avant plusieurs axes d'amélioration sur lesquels ils souhaitent engager un travail :

Axes	Actions
Axe1 : Développer l'expertise patient	Définir un profil type de patient expert par prise en charge
	Rechercher des patients experts auprès des associations de patients, de médecins spécialisés ou d'anciens patients
	Définir les modalités et les mettre en œuvre au sein de l'établissement
Axe 2 : Promouvoir les représentants des usagers et des associations auprès des patients et du personnel	Informer les patients et les personnels
	Présenter les représentants des usagers
Axe 3 : Améliorer la connaissance des droits des patients	Informer les patients et personnels sur Mon Espace Santé
	Accompagnement avec la psychologue sur la rédaction des directives anticipées
	Sensibiliser le personnel aux droits des patients
Axe 4 : Systématiser la bientraitance et la réflexion éthique	Sensibiliser/ former le personnel
	Organiser des réunions pour lutter contre la maltraitance :
	-Diagnostic de l'établissement
	-Analyse de pratiques
	-Communication
	Favoriser le recours au questionnement éthique

S'engager dans cette démarche pour un établissement de santé, c'est aussi :

- s'engager dans un mouvement d'évolution sociétale où le patient devient acteur de sa santé, un mouvement d'engagement des patients reconnu dans de nombreux pays à travers le monde ;
- mettre en cohérence et valoriser des collaborations existantes dans l'établissement mais souvent éparses et non coordonnées ;
- créer les conditions d'un partenariat pérenne et solide entre les usagers, les associations, la Direction et les professionnels de l'établissement.